



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

A Vélizy-Villacoublay, le 6 juillet 2022

OBJET : Déploiement de la facture Unique

Madame, Monsieur,

Dans un souci constant d'amélioration du service rendu aux usagers et de simplification de vos démarches, la Ville de Vélizy-Villacoublay met en place la facture unique à partir du 1^{er} octobre 2022.

A compter de cette date, cette facture unique, transmise de la même manière qu'habituellement, permettra de régler l'ensemble des activités municipales suivantes :

- **Petite enfance** : accueils en crèches, jardin d'enfants
- **Périscolaire** : restauration, accueils du matin et du soir, accueils de loisirs des mercredis et des vacances, transport Pointe Ouest
- **Jeunesse** : ateliers/activités, ateliers langues, stages jeunesse
- **Seniors** : ateliers et sorties
- **Parc de stationnement** (parking et box).

3 MODES DE PAIEMENT DE VOTRE FACTURE UNIQUE SONT POSSIBLES



Par internet sur votre portail
citoyen



Après du Guichet unique de la
Mairie



Par prélèvement automatique

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

FOCUS SUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

La Ville de Vélizy-Villacoublay vous permet de simplifier vos paiements en optant pour le règlement de votre facture unique par prélèvement automatique. Ce dernier aura lieu aux alentours du 9 du Mois+2 de la facture.

=> Exemple : la facture de septembre est éditée le 9 octobre et sera prélevée le 9 novembre.

Ce choix vous permettra de revenir vers le Guichet unique en cas d'erreur sur la facture.

Attention, les usagers bénéficiant déjà de ce service **doivent de nouveau y souscrire**.

Pour y souscrire, deux options sont possibles :

- Renseigner le formulaire SEPA ci-joint et le déposer à l'accueil de la Mairie ou le renvoyer à l'adresse regie@velizy-villacoublay.fr accompagné d'un RIB dès à présent.
- Renseigner le formulaire SEPA directement en ligne sur votre espace citoyen à compter du lundi 5 septembre 2022.

Si vous souhaitez proposer deux payeurs (par exemple, les deux parents), merci de contacter préalablement le service régie par voie de courriel à l'adresse regie@velizy-villacoublay.fr.

Si vous n'optez pas pour le prélèvement automatique, vous n'avez aucune démarche particulière à réaliser.

Les agents du Guichet unique se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions, par téléphone au 01.34.58.50.00 ou par mail à l'adresse regie@velizy-villacoublay.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Cordialement



Pascal Thévenot
Pascal Thévenot
Maire

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

